

# VIGNETTES DE STATIONNEMENT



## Renouvellement des vignettes de stationnement – Saison 2025

Les mesures mises en place par la municipalité pour répondre à la demande citoyenne en matière de sécurité, d'amélioration et d'accessibilité des stationnements nord et sud ont porté fruit. Grâce à l'instauration du système de vignettes, la gestion de l'accès aux stationnements est maintenant plus efficace.

Il est maintenant temps de **renouveler votre vignette de stationnement pour la saison 2025**.

Pour ce faire, vous devez apposer un **autocollant 2025** sur votre vignette actuelle. Ces autocollants sont disponibles au bureau municipal, au coût de **25 \$ par vignette**.

 En cas de **perte, vol, détérioration ou remplacement** de vignette, une nouvelle demande écrite est nécessaire et des frais de **10 \$** s'appliquent.

### Nouveaux propriétaires riverains : êtes-vous admissibles?

Pour obtenir une vignette de stationnement (nord ou sud), vous devez :

-  Être résident d'une propriété construite **sans chemin d'accès**
-  Un **maximum de deux vignettes** est remis par propriété admissible

Les documents requis sont les suivants :

1. **Formulaire de demande** à remplir (disponible sur notre site web ou au bureau municipal)
2. **Paiement de 25 \$** par vignette (argent comptant, chèque ou virement Interac)

Aucune vignette ne sera remise sans réception complète des documents et du paiement.

### Rappel des obligations des détenteurs de vignette

- La vignette doit être **suspendue au rétroviseur** du véhicule, bien visible de l'extérieur
- Elle doit être **retournée à la municipalité** lorsque non utilisée ou non requise

 Les vignettes sont **obligatoires du 15 juin au 15 septembre** et doivent être **renouvelées chaque année**.

 Vignettes disponibles au bureau municipal, **du mardi au vendredi** de 9h à 12h et de 13h à 16h. Pour toute question :

 [info@lac-des-seize-iles.com](mailto:info@lac-des-seize-iles.com)

 450 226-3117 Poste 102



## VIGNETTES POUR EMBARCATIONS NAUTIQUES



### Mise à jour 2025 – Système de vignettes pour les embarcations nautiques

Les lacs sont au cœur de l'identité et de la fierté de notre municipalité. Leur protection demeure une priorité pour le conseil municipal, et plusieurs mesures ont été mises en place au fil des ans pour en assurer la préservation.

Un système de **vignettes pour les embarcations nautiques** a été mis en place en **2023**, à titre expérimental. En **2024**, nous avons retenté l'expérience en apportant quelques ajustements. Ces deux années nous ont permis de mieux cerner les défis du recensement et de la gestion des embarcations.

**En 2025, nous relançons le processus de manière structurée et durable**, avec plusieurs améliorations importantes. Notamment, les vignettes seront désormais **numérotées et associées à chaque embarcation motorisée**, ce qui permettra un meilleur suivi. Il ne sera plus nécessaire d'apposer de vignette sur les embarcations non-motorisées.

Deux types de vignettes seront émises cette année :

Elles ne seront plus nécessaires pour les embarcations non motorisées.

- Vignettes vertes : destinées aux résidents;
- Vignettes jaunes : pour les non-résidents saisonniers.

Ces vignettes sont **obligatoires et gratuites**. Celles émises en 2024 ne sont plus valides.

Un **nouveau formulaire** est disponible dès maintenant, sur notre site Web ou en version papier au bureau municipal. Il est aussi possible de le recevoir par courriel sur simple demande à l'adresse : [info@lac-des-seize-iles.com](mailto:info@lac-des-seize-iles.com). Une fois rempli, merci de nous le retourner par courriel à la même adresse. Nous préparerons vos vignettes à l'avance, à votre nom, pour éviter toute attente lors du ramassage.

Vous pourrez récupérer vos vignettes directement au bureau municipal, à votre convenance. **Veillez noter qu'aucune vignette ne sera envoyée par la poste.**

*\*Depuis l'instauration de la vignette de stationnement, la période de grâce étant terminée, à compter de cette, qu'en défaut d'adhésion ou de renouvellement de votre vignette de stationnement, vous êtes passible d'amende tel stipulé dans le Règlement 2023-03. Nous vous encourageons à prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout désagrément.*

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration.

# APPEL DE CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

La Municipalité de Lac-des-Seize-Îles informe les citoyennes et citoyens que **plusieurs postes sont actuellement vacants** au sein du **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**.

Le comité consultatif d'urbanisme a pour rôle de formuler des recommandations au conseil municipal en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de demandes dérogatoires.

## Profil recherché :

- Être résident (e) de Lac-des-Seize-Îles ;
- Faire preuve d'intérêt pour l'aménagement du territoire et les enjeux municipaux ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de jugement ;
- Être disponible pour assister aux rencontres (environ 4 à 6 fois par année).

## Durée du mandat :

Le mandat est d'une durée de deux (2) ans, à compter de la date de nomination par résolution du conseil municipal.

## Pour soumettre votre candidature :

Les personnes intéressées doivent transmettre une lettre de motivation (et, si désiré, un court CV) au plus tard le 5 mai 2025, à l'adresse courriel suivant : [urbanisme@lac-des-seize-iles.com](mailto:urbanisme@lac-des-seize-iles.com)

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec la directrice des services techniques au 450-226-3117, poste 103, ou par courriel à [urbanisme@lac-des-seize-iles.com](mailto:urbanisme@lac-des-seize-iles.com)

# FORMATION EN RECHERCHE D'EMPLOI

Pour les personnes de la  
MRC des Pays-d'en-Haut  
âgées entre 15 et 35 ans



Ce printemps, le CJE des Pays-d'en-Haut offrira une formation en recherche d'emploi : *Optimise ton CV et ta lettre de présentation*, adressée aux citoyens(nes) de la MRC des Pays-d'en-Haut âgés(es) entre 15 et 35 ans.

Cette formation aura pour but d'approfondir ses propres connaissances, d'explorer de nouvelles avenues et de mieux maîtriser sa démarche de recherche d'emploi.

Les détails :

**Date : 14 mai 2025**

Heure : 18h30 à 20h30

Lieu : au CJE des Pays-d'en-Haut à Saint-Sauveur

**Date limite d'inscription : 13 mai**

**Besoin d'optimiser  
ta recherche d'emploi ?**

**Ton premier réflexe pour  
tous TES projets de vie**

Emploi · Études · Finances · Entreprise · Vie en région

Emploi · Études · Finances · Entreprise · Vie en région